



Publié le 22/12/2025

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 19 décembre 2025**

**DÉLIBÉRATION N°CS-2025-052**

Objet : Participation du syndicat au projet SYAMM

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 3 décembre 2025 s'est réuni à Arles le 19 décembre 2025 à 09h30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92 jusqu'à 11h15, puis 12 membres sur 23, soit 48 voix sur 92

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Bernard ARSAC, François JOURDAN

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Pierre RAVIOL représenté par Eva CARDINI, Joan BERGENEAU représenté par Marie-Christine CONTRERAS

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Emmanuel LESCOT, Christelle AILLET, Frédéric GIBERT, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Daniel CARLOTTI

**Invités permanents avec voix consultatives** : Sébastien ABONNEAU, Didier HONORE, Jacques NOU, Jacques MAILHAN, Bertrand MAZEL, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET

**Assistaient à la séance** : Alexandra MATUSCAK, Valérie RAIMONDINO, Sandrine KIRAMARIOS, Magali GORCE, Anne TINDILLE, Lydie MALKAS, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUEL

## DÉLIBÉRATION N°CS-2025-052

Objet : Participation du syndicat au projet SYAMM

Le Comité Syndical,

**Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,  
**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,  
**Vu** la délibération n°CS-2025-001 du 31 janvier 2025 relative au programme d'actions 2025,  
**Vu** l'avis de la Commission agriculture et élevage réunie en date du 27 novembre 2025,

### ✓ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue met en œuvre les compétences définies à l'article R.333-1 du Code de l'Environnement et déclinées dans sa Charte,
- Que l'ambition 2 "Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle" met notamment l'accent sur l'amélioration des pratiques des activités agricoles et la qualité des productions (article 6),
- Que le projet régional de Systèmes Agricoles Multi-performants Méditerranéens (SYAMM), en phase de maturité, ambitionne d'être un démonstrateur territorial répondant aux enjeux des transitions alimentaires, climatiques et sociétales,
- Qu'il se localise sur quatre territoires d'étude (Nord Vaucluse, Sud Drôme, Camargue et Alpes de Haute Provence),
- Qu'il prévoit de définir et mettre en place un système agricole à l'échelle du sillon rhodanien permettant de fournir des protéines végétales aux consommateurs de plus en plus nombreux, tout en conservant les rotations culturelles et les cultures locales,
- Qu'il est porté par la Chambre Régionale d'Agriculture PACA et copiloté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et réunira un consortium de quinze membres et différents partenaires,
- Qu'il est financé par le programme FRANCE 2030, la Banque des Territoires, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Compagnie Nationale du Rhône et le GRTgaz,
- Que le projet sera mis en œuvre de 2026 à 2029,
- Que le modèle agricole sera conçu, testé, validé et déployé avec les agriculteurs concernés,
- Que le Syndicat est potentiellement intéressé pour participer selon ses disponibilités et ses moyens,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### ✓ Décide

- De participer au projet Systèmes Agricoles Multi-performants Méditerranée (SYAMM) porté par la Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous réserve de ses disponibilités et de ses moyens,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

